

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 FEVRIER 2026**

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT TROIS FEVRIER,

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 février 2026

Présents : Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Valérie SALIGNAT, Michel JOYAUX, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Mélanie LOOS, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON, Geneviève HEYOB.

Absente excusée : Géraldine BERNARD Absent : Hervé STANIS

Secrétaire de séance : Olivier PIECHON

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diverses demandes de subventions adressées au titre de l'année 2026. Il invite l'assemblée à les examiner.

Associations	Montants
ASSOCIATION DES FAMILLES RONTALON	1 000 €
CLUB de l'ACCUEIL RONTALON	700 €
LE PETIT ALANQUE	3 000 €
AMICALE PETANQUE RONTALON	300 €
SOU DE L'ECOLE	1 000 €
LES AMIS DE LA MAISON PAROISSIALE	400 €
MUSIQUE A RONTALON	1 000 €
RASED	92 €
MAISON MEDICALE DE GARDE BRIGNAIS	240 €
TOTAL	7 732 €

Délibération adoptée à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION O PIECHON

DELIBERATION : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres (THRS)	19.06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39.30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	80.38 %

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à une panne de l'application HELIOS de la DGFIP, le compte financier unique n'a pu être validé par les services de la trésorerie pour être inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Il a ainsi été décidé de proposer malgré tout le vote du budget sans reprise des résultats. Un budget complémentaire sera voté. Il invite le conseil municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2026 élaboré par la commission des finances. Il présente la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, les dépenses et les recettes. Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	321 430.00 €	013	Atténuation de charges	10 500.00 €
012	Charges de personnel	387 000.00 €	70	Produits des services	85 600.00 €
014	Atténuations de charges	24 148.00 €	73	Impôts et taxes	615 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	0.00 €	74	Dotations et participations	152 547.50 €
65	Autres charges gestion courante	134 124.00 €	75	Autres produits gestion courante	55 200.00 €
66	Charges financières	52 645.50 €			
TOTAL DEPENSES		919 347.50 €	TOTAL RECETTES		919 347.50 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement emprunts	125 490.00 €	024	Produit de cession d'immobilisation	63 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	49 740.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	77 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	141 160.00 €	13	Subventions	30 000.00 €
23	Immobilisations en cours	160 490.00 €	16	Emprunts et dettes	306 380.00 €
TOTAL DEPENSES		476 880.00 €	TOTAL RECETTES		476 880.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à une panne de l'application HELIOS de la DGFIP, le compte financier unique n'a pu être validé par les services de la trésorerie pour être inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Il a ainsi été décidé de proposer malgré tout le vote du budget sans reprise des résultats. Un budget complémentaire sera voté. Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget 2026 élaboré par la commission des finances. Il présente les deux sections et invite le conseil municipal à procéder à l'examen du projet de budget 2026 élaboré par la commission des finances pour le budget annexe « café de la place ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
60612	Energie électricité	50.00 €	70388	Redevances	1 260.00 €
613	Location des murs	6 372.00 €	70388	Loyers des murs	6 372.00 €
622	Honoraires	1 090.00 €	002		
635	Impôts locaux	120.00 €	752		
TOTAL		7 632.00 €	TOTAL		7 632.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
2135	Instal générales agencement constr	19 531.44 €	001	Solde exécution reporté	26 751.44 €
2181	Instal générales agencement aménagement divers	10 000.00 €	165	Dépôt de garantie	2 780.00 €
TOTAL		29 531.44 €	TOTAL		29 531.44 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS AVEC LE SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêt des missions d'instruction de la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT 69), le Syndicat de l'Ouest Lyonnais instruit depuis le 1^{er} avril 2015 pour le compte des communes composant les Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais. Comme constaté l'année précédente, le volume d'actes ne permet pas de couvrir l'intégralité des coûts du service, et ce malgré une réduction de 10 000 € du montant global, obtenue grâce aux efforts consentis, notamment le regroupement des agents de Mornant dans les locaux de Vaugneray. Afin d'assurer la pérennité financière du service, le mode de calcul appliqué sera le suivant :

- Facturation à l'acte (selon consommation)
- Tantième par commune correspondant aux dépenses socles du service.

Ces dépenses socles couvrent les charges incompressibles liées à des missions non facturées à l'acte, telles que :

Poste de dépense socle	Description
Rejets tacites	Temps partiel d'instruction non facturé
SAV Next'ADS	Assistance et suivi technique
Accompagnements ponctuels	Assistance ponctuelle pour les communes
Pré-instruction	Analyse initiale des dossiers
Analyse juridique	Vérification réglementaire
Veille juridique	Veille des évolutions réglementaires associées à l'instruction droit des sols
Animation réseau ADS	Coordination et échanges intercommunaux

Ce socle correspond à la différence entre les coûts fixes du service et les coûts associés à la facturation à l'acte. Afin de formaliser cette décision, un avenant est proposé.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES/ QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION BATIMENTS ; Jean-Yves BOUCHUT

Le chantier participatif de bénévoles pour la rénovation de la chapelle St Roch se poursuit avec la projection et le brossage des joints de pierre, les vitraux sont en cours de restauration. Un don a été reçu pour remettre la vierge en état.

COMMISSION VOIRIE ; Anthony CARRA

Un mur de soutènement a été réalisé au Surgeon.

Ressources humaines : Guillaume CARRA a été accueilli au service technique mi-février en remplacement de Pascal BOUQUET qui est parti en retraite anticipée.

CAFE DE LA PLACE : Un état des lieux en présence d'un huissier a été réalisé le 13 février. Les locaux ont été rendus en très mauvais état. Une entreprise de nettoyage intervient actuellement. Un nouvel appel à candidature a été lancé et se termine le 28 février. Plusieurs candidatures ont déjà été reçues.

COMMISSION SCOLAIRE : Conseil d'école le 6 mars

Monsieur le Maire présente un bilan de fin de mandat faisant notamment état des dépenses d'investissement et des réalisations.

Fin de séance 21h00

Le Maire,
Christian FROMONT

Le secrétaire,
Olivier PIECHON


